

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
6 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N ° II-2029

présenté par

M. Laisney, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

-----

**ARTICLE 42**

**ÉTAT B**

**Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

|                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

| Programmes                                                                                     | +          | -          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Infrastructures et services de transports                                                      | 0          | 40 000 000 |
| Affaires maritimes, pêche et aquaculture                                                       | 0          | 0          |
| Paysages, eau et biodiversité                                                                  | 0          | 0          |
| Expertise, information géographique et météorologie                                            | 0          | 0          |
| Prévention des risques                                                                         | 0          | 0          |
| Énergie, climat et après-mines                                                                 | 0          | 0          |
| Service public de l'énergie                                                                    | 0          | 0          |
| Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables | 40 000 000 | 0          |
| Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires                          | 0          | 0          |
| Sûreté nucléaire et radioprotection                                                            | 0          | 0          |
| <b>TOTAUX</b>                                                                                  | 40 000 000 | 40 000 000 |
| <b>SOLDE</b>                                                                                   | 0          |            |

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec cet amendement, les député.es du groupe parlementaire LFI-NFP souhaitent augmenter les effectifs des inspecteurs des installations classées pour protection de l'environnement.

Les services d'inspection des ICPE connaissent un manque structurel de moyens humains pour assurer leurs missions de contrôle des 500 000 installations industrielles et énergétiques classées sur le territoire national dont 1 300 sites « Seveso ». Plus de la moitié des inspecteurs et inspectrices de la Direction de l'environnement et de l'aménagement et du logement (DREAL) souhaitent quitter leur emploi selon FranceInfo. Ceux-ci jouent pourtant un rôle déterminant pour prévenir un nouveau Lubrizol. La mission d'information du Sénat sur l'intervention des services de l'État dans la gestion des conséquences environnementales, sanitaires et économiques de l'incendie de l'usine Lubrizol a souligné ce manque d'inspecteurs des ICPE dans son rapport du 26 janvier 2022.

Après l'accident de Lubrizol, le Gouvernement s'était engagé à une augmentation de 50 % du nombre d'inspections d'installations classées. Toutefois, l'augmentation des effectifs d'inspecteurs ne suit pas. Des crédits ont été votés pour le recrutement de 30 nouveaux inspecteurs en 2021 et de 20 nouveaux inspecteurs pour l'année 2022. Pourtant, une enquête de Libération du 26 septembre 2022 révèle que ces recrutements n'auraient pas été effectués et que le nombre d'inspecteurs aurait même diminué entre 2019 et 2021 passant de 1 590 à 1 529 ETP.

En 2022, d'après le ministère de la transition écologique, 22 852 inspections ont été réalisés par 1 587 inspecteurs, n'atteignant pas l'objectif ministériel de 25 000 inspections. Les syndicats dénoncent alors une diminution du temps consacré à chaque inspection et ainsi une détérioration des conditions de travail des inspecteurs.

Les député.es LFI-NFP proposent de faire correspondre le nombre d'ETP supplémentaires d'inspecteurs à la volonté d'augmenter de 50 % le nombre d'inspections des sites classés. Cet amendement vise donc la création de 800 postes d'inspecteurs d'ICPE.

Cet amendement procède au mouvement de crédits de paiement et autorisation d'engagement suivant : il abonde l'action 16 « Personnels oeuvrant pour la politique de la prévention des risques » du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durable » à hauteur de 40 millions d'euros en AE et en CP en titre 2 ; il minore l'action 50 « Transport routier » du programme 203 « Infrastructures et services de transports » à hauteur de 40 millions d'euros en AE et en CP. Les député.es LFI-NFP appellent le Gouvernement à lever le gage.